

MAIRIE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire
à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON – Maryvonne GRAINDORGE – Gilles MAUDUIT
Maire-adjoints – Christiane HUREL – Eric MARAIS – Lydia RIGOT – Chantal MARIE – Sylvie
RAIRIE - Franck DUMAY – Sylvie HELIE – Cassandre MAGUERITE , conseillers municipaux.
Absents excusés : Christophe LE GALL (pouvoir à Sylvie Rairie) – Vincent MEYER. Absent :
Dominique SABRUN

Emprunts lotissement de la Valette.

Parmi les organismes contactés seuls la Caisse d' Epargne et le Crédit Agricole ont présenté une offre.

Le conseil municipal retient la proposition du Crédit agricole pour un prêt de 150 000 € au taux de 2,27 % sur 8 ans et autorise Mme le Maire à signer tous les dossiers relatifs à cet emprunt

Association des Maires de France.

La motion de soutien à l'association des Maires de France a été approuvée par le conseil municipal (- 1 abstention)

SIVOS de la HERE - convention.

Le conseil municipal autorise Jacky LEBRETON, Maire-Adjoint, à signer la convention avec le SIVOS DE LA HERE concernant le remboursement des frais de fonctionnement pour les enfants de Pont d'Ouille qui seraient scolarisés hors SIVOS DE LA HERE.

Communauté de Communes - Commission d'évaluation des charges.

A l'unanimité les membres du conseil municipal ont désigné les délégués suivants :

Délégués titulaires : Gilles MAUDUIT – Jacky LEBRETON

Délégués suppléant : Franck DUMAY – Lydia RIGOT

SI Falaise-Nord (Syndicat transports scolaires) – convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la modification des statuts du syndicat : à savoir pour une commune de plus de 1000 habitants la désignation de 2 membres titulaires et 1 membre suppléant.

Questions diverses

Terrain et bâtiment rue de la libération

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander l'estimation des domaines.

Manoir d'Arclais

M. Jean HUET souhaite acquérir la parcelle communale qui jouxte le manoir et dont il assure l'entretien depuis 1996.

Le conseil municipal accepte la vente pour l' euro symbolique, à charge pour l'acheteur de régler les frais de bornage et actes notariés. Il autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à nommer un commissaire enquêteur.

Projet de conseil municipal des enfants

Un dossier sera déposé auprès de Madame la directrice de l'école de Pont d'Ouille courant septembre.

Poissonnier - Un poissonnier proposera ses services tous les mardis à partir du 22 juillet prochain.